

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 41	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 3
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 19 septembre 2023

Vote(s) pour : 44  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 25 septembre 2023,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-09-25-BD-2 :

**Versement d'une subvention à l'Association Le Bureau des Images dans le cadre de l'événement Rencontres Internationales de la Culture, de la Connaissance et de l'Immersif.**

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,

Vu le contrat d'engagement républicain auquel l'association a souscrit,

VU la demande de subvention de l'association Bureau des images Grand Est,

VU le Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT le rôle majeur des « Rencontres Internationales de la Culture, de la Connaissance et de l'Immersif » dans l'identité, l'attractivité et le développement économique du territoire,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'Association « Le Bureau des Images » pour la deuxième édition des « Rencontres Internationales de la Culture, de la Connaissance et de l'Immersif ».

Metz, le 26 septembre 2023

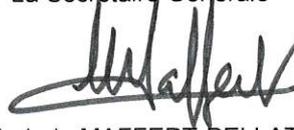
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



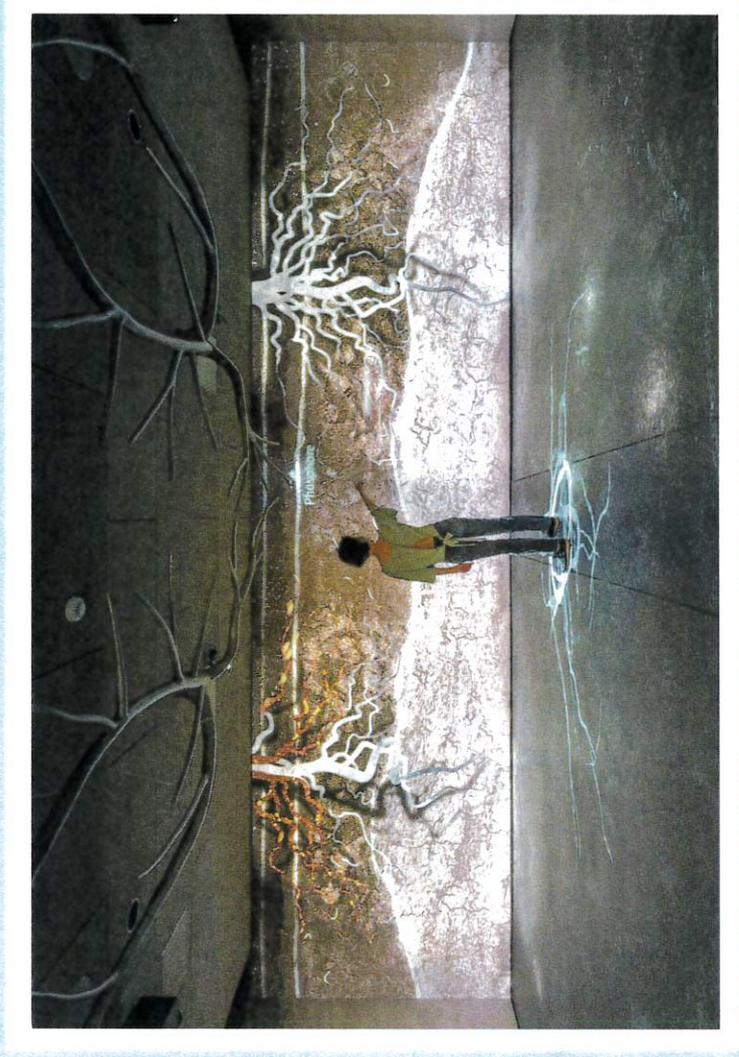
Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

● Bureau  
des images  
Grand Est

4-5 oct. 2023  
à Metz  
(BLIIDA)



## RICCI #2

Les 2èmes Rencontres Internationales  
de la Culture, la Connaissance et  
l'Immersion

[www.riccigrandest.fr](http://www.riccigrandest.fr)

La Région  
**Grand Est**

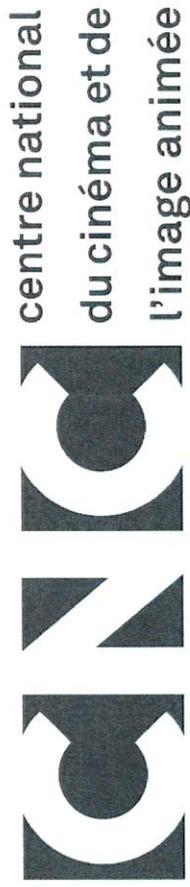
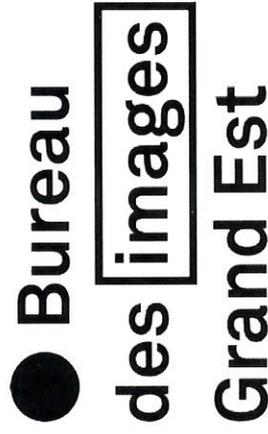


centre national  
du cinéma et de  
l'image animée



● Bureau  
des images  
Grand Est

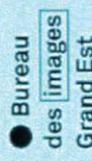
# Les PARTENAIRES du Bureau des images sur les RICCI



centre national  
du cinéma et de  
l'image animée

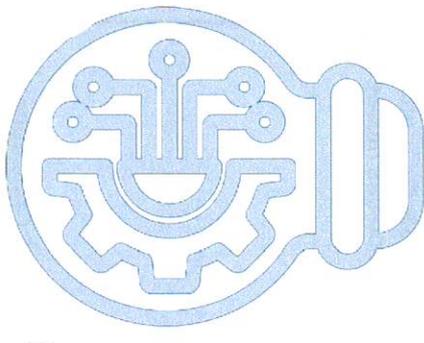


Les 2èmes Rencontres Internationales  
de la Culture, la Connaissance et l'Immersion



# Axe éditorial centré sur la dynamique culturelle-patrimoniale innovante et les territoires

Devenir un moment de rencontres **internationales** unique en France entre la **création numérique immersive** dans l'espace public et les **territoires**



## 4 octobre : Pourquoi la création numérique immersive dans les territoires ?

- Renouveler les publics et rapprocher les publics éloignés de la culture
- Transformer les territoires en termes d'attractivité et de revitalisation
- Créer de manière éco-responsable et accompagner la filière du Grand Est

## 5 octobre : Comment développer la création numérique immersive dans les territoires ?

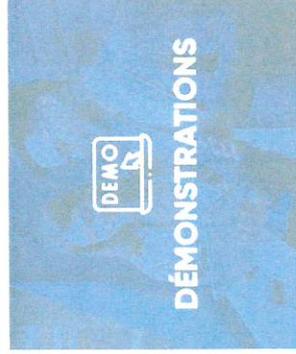
- Organiser, financer et pérenniser les projets immersifs dans les territoires
- Partager des pistes et des enjeux d'innovation au sein dans la création immersive
- Créer des expériences immersives durables
- Mieux connaître les écosystèmes transfrontaliers de la création d'expériences immersives

Les 2èmes Rencontres Internationales  
de la Culture, la Connaissance et l'Immersion



# Programme du 4 octobre matin

*Plusieurs ateliers d'échange et d'idéation en présence d'acteurs des territoires avec restitution plénière/facilitation graphique*



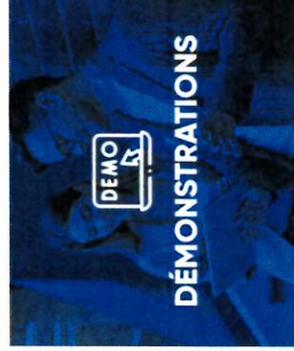
Thématiques		Intervenants
9h00-9h30	Accueil des participants	
9h30-9h45	Présentation du Programme des 2 jours de Rencontres	Glenn Handley et Marc Bourhis (BDI)
10h00 -10h30	Présentation des chiffres macro du territoire en matière de tourisme culturel	Agence Régionale du Tourisme GE + Association des musées du Grand Est)
10h30-11h30	Ateliers : L'immersion dans les territoires : Pour qui ? Pour quoi ? Comment ? - Revitalisation, attractivité et accessibilité des expériences immersives (2h) 1- Au niveau de l'attractivité 2- Au niveau de la revitalisation 3- Au niveau des publics éloignés de la culture	Antoine Roland, Christophe Salomon, Marc Bourhis, Laurence Padiou, Nicolas Tochet
11h30 -12h30	Restitution en plénière des ateliers + facilitation graphique  Présentation de l'étude d'Atout France sur l'économie du tourisme et le numérique en France (A.Roland)	Antoine Roland et Resp d'Atout France

Les 2èmes Rencontres Internationales de la Culture, la Connaissance et l'Immersion



# Programme du 4 octobre après-midi

*Montrer l'émergence d'une filière créative immersive en Grand Est. Des solutions pour l'écoresponsabilité*



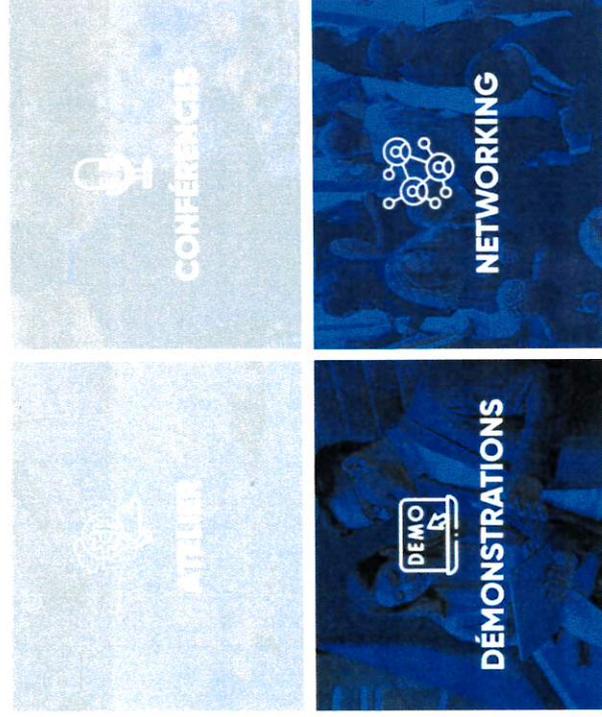
Thématiques		Intervenants
14h - 14h15	Accueil participants par la Région GE	(Martine Lizola) + BDI
14h15-15h45	Panel 1 : Quels apports et enjeux des projets immersifs dans les territoires ? Retours d'expériences emblématiques - 1 Développer l'attractivité touristique des territoires - 2 Revitaliser les territoires - 3 Diversifier et attirer les publics - 4 Valoriser les patrimoines immatériels d'un territoire et les savoir-faire	Laurence Padiou, Office de Tourisme Chalôns-en-Champagne / Directeur de la programmation, Völklinger hütte (All.) / Nicolas Combes, DG adjoint de Salines Arc-et-Senans./ Anne-Claire Garbe, Directrice, Cité du Vitrail de Troyes / Victor Canchon, Pressortia.
16h00-17h30	Pitch des émergents du Grand Est 10 min chacun / projet (6) en partenariat avec Grand Testeur et les incubateurs (studios de création, artistes, start-ups, etc.) : Sélection de Grand Testeur, Quest for change, Fluxus, etc.)	Ensemble 2.2 (Gaëtan Gromer) / - IMKI (Frédéric Rose) / Jumbo Mana (Christophe Renaudineau) / AskLéa (Christophe Clot)...
16h30 - 17h30	Atelier pratique sur l'écoresponsabilité et l'immersif + RDV BtoB Premium en partenariat avec Grand Testeur + et RDV libres. En // Voyage au cœur de l'immersion - Visites thématiques des différents stands / démonstrateurs	Atelier Cédric Lejeune Y&F + Frederic Fermon (recos CST)/RDV BtoB avec des studios pour une dizaine de collectivités du Grand Est organisé par Grand Testeur

Les 2èmes Rencontres Internationales de la Culture, la Connaissance et l'Immersif



# Programme du 4 octobre soir

Entre 17h30 et 21h30 : carte blanche à BLIIDA et réseautage entre Hubs Créatifs transfrontaliers



	Thématiques	Intervenants
17h30 - 18h30	Présentation du projet de pôle ICC BLIIDA ?	Intervenants à définir
18h30 - 19h00	Rencontre entre Hubs ICC transfrontaliers	
19h00 - 21h30/22h	Prise de parole et cocktail Eurométropole de Metz	

Pour la soirée (et durant les 2 jours dans une moindre mesure) mobilisation possible de plusieurs espaces de BLIIDA avec différents dispositifs immersifs:

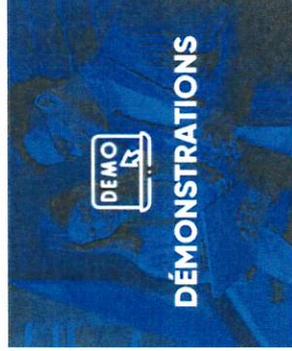
- **Les Abattoirs** (100m2) : Réalité virtuelle - accessible durant tout l'événement en journée et soirée.
  - **Le Préau** (zone extérieure couverte) : Dôme gonflable - prog à définir
  - **La Cour** : Présentation d'une œuvre artistique numérique + zone bar (bar bus) et restauration via des food trucks.
  - **The Walking Ghosts Hall** : Performance live avec spatialisation sonore, setup lumière et mapping vidéo + clôture par un DJ set.
- La soirée pourrait être ouverte au public (sur invitation), afin de le rendre visible plus largement.**

Les 2èmes Rencontres Internationales de la Culture, la Connaissance et l'Immersion



# RICCI #2 : Programme du 5 octobre matin

*Stimuler l'innovation dans la création d'expériences immersives : commande publique/expérimentations, financements...*



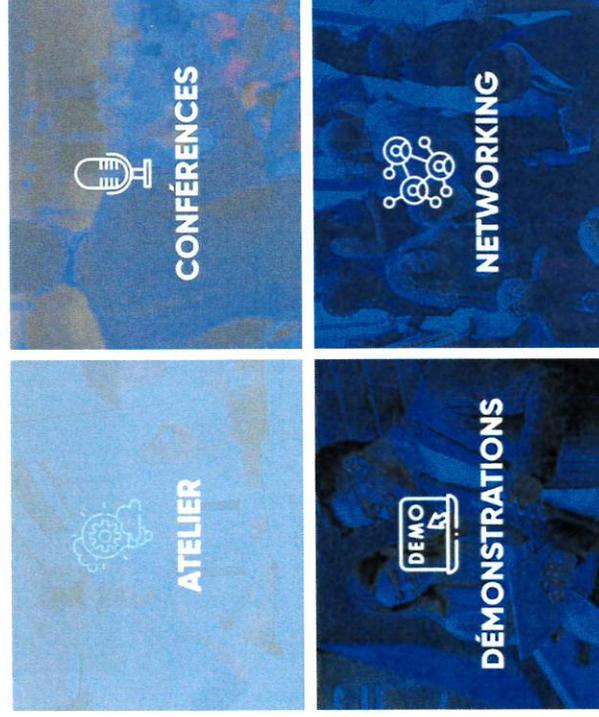
		Thématiques	Intervenants
9h00-9h30	Accueil des participants		BDI
9h30-10h00	Keynote inspirante introduisant le panel sur le financement		Christophe Salomon (Correspondances Digitales)
10h00 -10h30	Panel 2 : Quelles stratégies pour financer un projet immersif à l'échelle d'un lieu ou d'une collectivité ? (1h30)		Xavier Roland, Directeur, Pôle muséal de Mons (Belg.) / Isabelle Roche, directrice du développement, Edéis / Théâtre d'Orange (Fr.) / Florence Blond, Directrice des expositions, Nausicaa (Fr.) / Georges Manier (Directeur Musées de Reims (chatbot IA) / Philippe Brunella, Directeur, Musée de la Cour d'Or (Fr.)..
10h30-11h30	1 - Mettre en place un programme d'expérimentation pour sourcer des innovations 2- Confier la conception et l'exploitation à un tiers 3 - Co-produire et mutualiser des projets immersifs 4- Participer à un programme d'expérimentation -> Grand Testeur 5 - Lancer des AML ou des appels à projets : l'exemple de l'atelier de co-création de la Région Grand Est ***** Présentation CNC du nouvel APP France 2030 Création Immersive ?		Grand Témoïn : Olivier Fontenay (CNC)
11h30 -12h00	Pitches Cineuro : What's new - 3 Keynotes inspirants sur l'innovation et la créativité : IA générative, Immersion et 3D Temps réel, France 2030...		Mathieu Muller (Senior Product Manager chez Unity 3D), Morgan BOUCHET (Global Head of XR, Web 3 & Metaverse ORANGE), Christophe Renaudineau (Chercheur IA), Sébastien Genvo (CREM)
12h00 -12h30			

Les 2èmes Rencontres Internationales de la Culture, la Connaissance et l'Immersif



# Programme du 5 octobre après-midi

Créer des expériences immersives durables



		Intervenants	
		Thématiques	
14h - 14h30	Temps de Présentation de 6 projets CinEuro sur les innovations créatives et l'immersif - Acteurs innovants et Retours d'expériences sur des projets menés par des partenaires de CinEuro (10 min chacun) + Atelier pratique sur l'éco-responsabilité		Bernd Fesel (CEO de l'EIT Cologne), Julia Hartnik (K8), Noël Magis (Screen Brussels), Carole Kremer (Film Fund Luxembourg), KIKK Namur, Wall images, Centre de Wallonie Bruxelles à Paris
14h30-15h30			
15h30-16h30	Comment faire vivre dans le temps les projets immersifs ? 1 - Mettre en oeuvre des projets éco-responsables 2- Développer des modèles économiques vertueux et pérennes - 3 - Mettre en place un écosystème créatif 4- Diversifier sa programmation culturelle		Julien Pavillard, Directeur, Fêtes des Lumières de Lyon (Fr.) / Frédéric Saint Paul, Abbaye-aux-Dames (Fr.) / Marie Jeanne Gauthier, Responsable pédagogique Mapping Gobelins et Epinal (Fr.) / Yves Conrardy, Responsable programmes socioculturel et événementiel, Rotondes (Lux.).  ***** Autres intervenants pressentis : Céline Berthoumieux (DG Hacunm)
16h30 -17h			
Conclusion des RICCI avec facilitation graphique (annonce prochaine édition) et Cocktail de réseautage : 16h30/17h			

Les 2èmes Rencontres Internationales de la Culture, la Connaissance et l'Immersif



## CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATEURS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT

Nom de l'organisme : Bureau des images.....

Intitulé du projet pour lequel l'organisme sollicite une  
subvention : Contrat triennal Fonds culture.....

### Préambule :

*L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.*

*À cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.*

*Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».*

*Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.*

### ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

## **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

## **ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

## **ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

## **ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

## **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

## ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Pour l'organisme bénéficiaire de la subvention,

Préciser la date et inscrire  
la mention « Lu et approuvé »

Signature + cachet

Nom, prénom, qualité du signataire

28/02/2023

Lu et approuvé

Glenn Handley

Administrateur



Bureau des images

1 route de marckolsheim

67600 SELESTAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20230925-2023-09-DB2-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-09-DB2  
**Date de décision :** lundi 25 septembre 2023  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Versement d'une subvention à l'Association 'Le Bureau des Images' dans le cadre de l'événement 'Rencontres Internationales de la Culture, de la Connaissance et de l'Immersif'  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 28/09/2023  
**Numéro AR :** 057-200039865-20230925-2023-09-DB2-DE  
**Document principal :** 99\_DE-2.pdf

#### Historique :

28/09/23 16:18	En cours de création	
28/09/23 16:19	En préparation	Catherine DELLES
28/09/23 18:04	Reçu	Catherine DELLES
28/09/23 18:05	En cours de transmission	
28/09/23 18:06	Transmis en Préfecture	
28/09/23 18:10	Accusé de réception reçu	